



Marché Public de maîtrise d'œuvre

**Pour la restructuration
De l'Hôtel de Ville
De la Commune de CÉBAZAT**

Règlement de consultation

Date limite de remise des offres : Vendredi 4 octobre 2024 à 12h00

Maître d'ouvrage : Commune de Cébazat

8 bis, cours des Perches
63118 CÉBAZAT
contact@cebazat.fr
mairie.marches-publics@cebazat.fr
04.73.16.30.23

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : IDENTIFIANTS

ARTICLE 2 : OBJET DU MARCHE

ARTICLE 3 : DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES

3 - 1 : Visite du site

3 - 2 : Présentation des candidatures

3 - 3 : Présentation des offres

3 - 4 : Transmission des dossiers des entreprises

3 - 5 : Critères de sélection des offres

3 - 6 : Variante(s)

3 - 7 : Date limite de réception des dossiers

3 - 8 : Délai de validité des offres

3 - 9 : Négociation

ARTICLE 4 : RENSEIGNEMENTS

4 - 1 : D'ordre technique

4 - 2 : D'ordre administratif

ARTICLE 1 : IDENTIFIANTS

Acheteur public

COMMUNE DE CEBAZAT

8 bis, cours des Perches 63118 CEBAZAT

Tél. : 04-73-16-30-30 (service Commande Publique : 30-23)

Site internet : www.cebazat.fr

Courriel : mairie.marches-publics@cebazat.fr

Personne représentant l'Acheteur public

Monsieur Flavien NEUVY, Maire de CEBAZAT

ARTICLE 2 : OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché vise à permettre à la Ville de CEBAZAT de se doter d'un maître d'œuvre chargé d'une mission de base pour une opération de réhabilitation de bâtiment, en vue de restructurer l'Hôtel de Ville de la Commune de CEBAZAT.

Mission de base : APS, APD, PRO, DCE, ACT, EXE/VISA, DET et AOR

Missions optionnelles : SSI et OPC

N° CPV principal : 71300000-1 (Architecture)

Marché à lot unique, variantes non admises.

✚ Liste des bâtiments concernés : Hôtel de Ville – 8 bis cours des Perches 63118

✚ Planning de la consultation :

Date d'envoi de l'AAPC :	Vendredi 06 septembre 2024
Date de visite du site :	Mercredi 18 septembre 2024 à 14h00
Date limite de réception des offres :	Vendredi 4 octobre 2024 à 12h00
Date prévue de notification du marché :	Semaine 45
Date prévue de début d'exécution du marché :	Semaine 45

ARTICLE 3 : DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES

Le présent marché est passé sur procédure adaptée prévue à l'article L. 2123-1 et suivants du code de la commande publique (CCP).

3 – 1 : Visite du site

Une visite non obligatoire mais fortement conseillée du bâtiment est organisée.

Cette visite collective du site sera organisée par Monsieur Romain BRUGNE, directeur des services techniques, le **mercredi 18 septembre 2024 de 14h à 15h**.

Toute demande de visite transmise au-delà de ce créneau sera rejetée.

Le rendez-vous se fera sur la place de la Commune.

3 – 2 : Présentation des candidatures

Tous les documents relatifs à la candidature seront rédigés en langue française.

Composition de l'équipe de maîtrise d'œuvre

Quelle que soit la forme juridique du candidat, en entreprise seule ou en groupement d'entreprises, l'équipe sera composée a minima d'un Architecte inscrit à l'Ordre des architectes ou possédant un diplôme reconnu au titre des textes nationaux et communautaires en vigueur.

Le candidat peut s'adjoindre tous types de compétences techniques qui lui paraîtraient pertinentes pour mener à bien la mission.

Conformément à l'article L. 2142-1 du CCP, le candidat, quelle que soit sa forme, devra garantir son aptitude à exercer l'activité professionnelle, ainsi que ses capacités économique, financière, technique et professionnelle nécessaires à l'exécution du présent marché.

Chaque candidat pourra soumissionner seul ou en groupement et devra transmettre, sur la base de l'article L. 2143-3 du CCP, notamment les pièces suivantes :

- Chiffres d'affaires total des 3 derniers exercices et part en % de l'objet du marché dans ces chiffres d'affaires ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun cas mentionné aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du CCP, notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ;
- Références de marchés (3 maxi), le cas échéant communes à l'équipe de travail constituée, sur un objet identique ou similaire lors des 5 dernières années (indiquer la nature, le montant et l'identité de l'acheteur), à reporter dans le cadre A – Fiche réf archi ;
- Justifications des moyens humains et matériels adaptés :
 - ✓ Moyens numériques (matériels et logiciels) adaptés à la nature de la mission de maîtrise d'œuvre,
 - ✓ Moyens humains en nombre et niveau suffisants au vu de l'importance et des exigences de la mission de maîtrise d'œuvre et notamment des compétences requises pour mener l'opération à son terme ;
- Attestations d'assurance professionnelle, en responsabilité civile et garantie décennale ;

Le candidat pourra présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen ou utiliser les documents DC1 et DC2 dûment complétés et signés par le représentant du candidat (téléchargeables gratuitement notamment sur le site internet du ministère de l'économie) ;

3 - 3 : Critères de jugement des candidatures :

- Garanties et capacités techniques et financières ;
- Capacités professionnelles, notamment à traiter les caractéristiques et la complexité du projet envisagé.

3 – 4 : Présentation des offres

Tous les documents relatifs à l'offre seront rédigés en langue française.

Chaque entreprise candidate devra proposer une solution technique complète et conforme au Cahier des Charges Techniques, constituée des pièces suivantes :

- Acte d'engagement, signé et accompagné du cachet de l'entreprise, indiquant le prix forfaitaire de la prestation et incluant tous les frais annexes ;
- A l'appui de l'Acte d'engagement, la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire, qui précisera notamment les différentes prestations et la répartition entre les intervenants, notamment en cas de cotraitance, ainsi que l'annexe relative à la sous-traitance ;
- CCAP, signé(s) et accompagné(s) du cachet de l'entreprise ;
- Un mémoire technique complet et précis qui indiquera notamment :
 - ✓ Une présentation de l'équipe de travail et des moyens humains, matériels et techniques mis à la disposition du marché (composition de l'équipe, qualifications de ses membres, références communes éventuelles etc – voir candidatures) ;
 - ✓ La méthodologie de travail qui sera appliquée pour mener la mission à son terme ;
- Un calendrier prévisionnel de déroulement des phases études et travaux ;

3 - 5 : Transmission des dossiers des entreprises

Les dossiers de candidature et d'offres devront être transmis par voie dématérialisée et déposés, avant la date limite indiquée à l'article 3-8 du présent règlement, sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics www.centreofficielles.com utilisée également en principe pour :

- la mise à disposition des documents de la consultation,
- les échanges entre l'acheteur et les entreprises (questions/réponses, demandes de compléments d'informations etc...),

Le format principal des documents transmis par les entreprises sera le format pdf. Le candidat a la possibilité de transmettre une copie de sauvegarde de son dossier dématérialisé, au format papier ou au format physique électronique (par exemple clé USB), qui pourront être transmis soit par la voie postale soit par remise directe en Mairie (8 bis cours des Perches 63118), contre récépissé.

3 - 6 : Critères de sélection des offres

Valeur technique - 60 %, incluant notamment :

- Composition de l'équipe dédiée à l'exercice de la mission, expériences des membres et cohérence avec le projet ;
- Méthodologie d'exécution de la mission en phase étude et travaux : compréhension du projet, organisation de l'équipe, démarche qualité, points d'arrêts, points critiques, contenu des éléments de mission ;
- Qualité et pertinence du calendrier prévisionnel de l'opération

Conditions financières – 40 %, incluant le prix de la prestation ainsi que sa décomposition, et l'ensemble des frais annexes associés ;

3 - 7 : Variante(s)

Sans objet.

3 - 8 : Date limite de réception des dossiers

Vendredi 4 octobre 2024 à 12h00

3 - 9 : Délai de validité des offres

Fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des dossiers des entreprises.

3 - 10 : Négociation

L'Acheteur public se réserve le droit de procéder à une négociation avec les candidats (3 maximum) ayant remis les offres jugées les plus intéressantes, après un 1^{er} classement établi sur la base des critères énoncés ci-dessus.

La négociation pourra être engagée librement avec les candidats sélectionnés et conduite dans le respect des principes de transparence et d'égalité de traitement des candidats à la commande publique. Elle pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur les précisions techniques apportées afin d'optimiser l'offre financière.

L'offre finale sera jugée selon les critères énoncés ci-dessus et le classement final sera établi sur cette base.

Le cas échéant, la négociation prendra la forme d'échanges écrits avec le ou les candidat(s) retenu(s).

Les candidats devront répondre dans les conditions de forme et de délai indiqués par des courriels de sollicitation.

En cas de rencontre avec les candidats, une convocation sera transmise aux candidats en amont de la négociation. Un compte-rendu sera rédigé.

Quelle que soit leur forme, à l'issue des négociations, les candidats remettront leur offre finale dans un délai maximal indiqué lors des échanges. La date de remise des offres finales sera identique pour tous les candidats concernés.

ARTICLE 4 : RENSEIGNEMENTS

4 – 1 : D'ordre technique

Monsieur Romain BRUGNE, directeur des services techniques

Tél. : 04-73-16-30-33

Courriel : romain.brugne@cebazat.fr

4 – 2 : D'ordre administratif

Monsieur Jérôme LAURENT, responsable des services Finances/Commande Publique

Tél. : 04-73-16-30-23

Courriel : jerome.laurent@cebazat.fr